CARACTERISTIQUES DES BIENS VENDUS

(Application de l'article 18 du Décret n° 67 - 1166 du 22 Décembre 1967) (Arrêté du 10 mai 1968 - J.O. du 29 Juin 1968 - Equipement et logement)

SCI VIRY FAGOTIN

« LES NATUR'ELLES » 87 LOGEMENTS COLLECTIFS

VIRY (74580)

CERTIFICATION PROMOTELEC OPTION BBC EFFINERGIE POUR LES BÂTIMENTS A, B, C, D et E (hors logements réhabilités)

« Niveau de performance énergétique de l'immeuble : BBC 2005 conformément à l'arrêté de mai 2007 relatif au label Haute Performance énergétique. »

CONDITIONS D'USAGE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « Les NATUR'ELLES »

DESTINATION DE L'IMMEUBLE

DESTINATION

Le programme immobilier comporte 87 logements. Ces lots se répartissent sur sept (7) bâtiments : bâtiment A, B, C, D, E – R+2+Comble représentant 84 logements. Et 3 logements en réhabilitation en R+2 sur un (1) niveau de sous-sol commun. La copropriété dispose de terrains à usage privatif ou commun.

La SCI venderesse se réserve la faculté de regrouper ou diviser les lots si le besoin se faisait sentir ou d'acquérir de nouveaux terrains en vue de poursuivre le programme.

Le stationnement des véhicules est réparti suivant le plan de stationnement du sous-sol.

Les espaces verts communs ou privatifs seront aménagés selon le plan de l'architecte.

Notice descriptive

- 1. Caractéristiques techniques générales de l'immeuble
- 2. Locaux privatifs et leurs équipements
- 3. Annexes privatives
- 4. Parties communes intérieures de l'immeuble
- 5. Equipements généraux de l'immeuble
- 6. Parties communes extérieures à l'immeuble à leurs équipements

Fait à ANNECY-LE-VIEUX

Le

Signature du vendeur

I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

	DESIGNATION	INDICATION A DONNER
1.1 1.1.1	Infrastructure Fouilles	Après décapage et stockage de la terre végétale, le terrassement
1.1.2	Fondations	sera exécuté en pleine masse pour permettre la réalisation de l'infrastructure. Le cas échéant, des soutènements provisoires seront mis en place pour maintenir les terres. Ces soutènements seront de type parois berlinoises ou équivalent, ou enrochements. Les terres non utilisées en remblais seront évacuées. Le bâtiment sera fondé sur le bon sol selon l'étude géotechnique. Suivant les indications du Bureau d'Etudes Structures les fondations en béton armé consisteront en semelles superficielles isolées ou filantes, puits et dallage en béton ou enrobé bitumineux.
1.2 1.2.1	Murs et ossature Murs du sous-sol :	
1.2.1	Murs périphériques	Les murs du sous-sol seront réalisés sur la périphérie en béton armé suivant l'étude structure. Sur la face extérieure des murs enterrés il sera appliqué une peinture à base de produits bitumineux. Les parties visibles en façade seront revêtues suivant les façades de peinture, d'un enduit mince grésé type RPE ou d'une isolation extérieure collée.
1.2.1.2	Murs de refends	Les murs de refends seront réalisés en béton armé ou en maçonnerie de parpaings, les poteaux réalisés en béton armé, ils seront dimensionnés suivant l'étude de structure.
1.2.2	Murs de façades (aux divers niveaux) : partie courante	Les murs de façades, les allèges, les trumeaux et les encadrements de baies en élévation seront réalisés en béton armé, ou en
	allèges	agglomérés de ciment suivant étude de structure.
	trumeaux encadrement baies	Les murs et les pignons, recevront à l'extérieur un complexe isolant composé d'un panneau polystyrène d'épaisseur déterminée par l'étude thermique recouvert d'un enduit mince type RPE. Localement l'isolant pourra être disposé sur la face intérieure du
1.2.3	Murs pignons Murs mitoyens	mur. Les façades seront revêtues d'un enduit mince grésé type RPE et de peinture pliolite. Les encadrements des ouvertures seront revêtus d'un enduit mince grésé type RPE, d'un cadre métallique ou de peinture pliolite. Idem 1.2.2. Sans objet.
1.2.5 1.2.6	Murs extérieurs divers (loggias-séchoirs) Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)	Idem 1.2.2. Les murs porteurs à l'intérieur des locaux seront réalisés suivant l'étude de structure en béton armé et/ou en maçonnerie de parpaings avec finition par enduit en ciment ou plaque de plâtre collé et isolé si nécessaire conformément aux résultats de l'étude thermique.
1.2.7	Murs ou cloisons séparatifs : entre locaux privatifs contigus entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseur, halls et locaux divers)	Entre locaux privatifs contigus : les murs séparatifs entre logements seront réalisés en béton armé d'épaisseur suivant étude de structure. Entre locaux privatifs et autres locaux : les murs séparatifs entre circulations communes et logements seront réalisés en béton armé d'épaisseur suivant étude de structure. Dans le cas d'un mur séparatif entre logement et ascenseur, un voile béton + complexe isolant acoustique constitué de Polystyrène Expansé et d'une plaque de plâtre.
1.3 1.3.1	Planchers Planchers sur étage courant	Les planchers d'étage courant seront constitués d'une dalle pleine en béton armé d'épaisseur déterminée par le bureau d'études structure et d'une chape flottante avec interposition d'un résilient phonique.
1.3.2 1.3.3	Planchers sous terrasse Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés	Idem 1.3.1. plus précautions d'isolation thermique. Idem 1.3.1.
1.3.4	Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts	Idem 1.3.1 plus précaution d'isolation thermique par flocage ou isolant polystyrène en fond de coffrage.
1.3.5.	Planchers sous toitures	Idem 1.3.1 pour les surfaces sous locaux techniques et circulations en combles.

		Les autres planchers seront réalisés en plaques de plâtre vissées sur ossature métallique. Ils recevront une isolation thermique conformément aux résultats de l'étude thermique.
1.4 1.4.1	Cloisons de distribution Entre pièces principales	Les cloisons de distribution seront réalisées en cloisons sèches préfabriquées type Placostyl de 72 mm d'épaisseur, constituées de rails et montants en acier galvanisés, parement en plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur et avec isolation intérieure en laine de verre.
1.4.2	Entre pièces principales et pièces de service	Dans les salles de bains et salles d'eau, idem 1.4.1, le parement de la cloison sera traité hydrofuge.
1.5	Escaliers	
1.5.1	Escaliers	Les escaliers des parties communes seront de type hélicoïdal tournant simple ou à volée droite suivant les plans architecte. Ils seront réalisés en béton armé préfabriqué ou coulé en place.
1.5.2	Escaliers de secours	Sans objet.
1.6 1.6.1	Conduits de fumée et de ventilation Conduits de fumée des locaux de l'immeuble	Sans objet.
1.6.2	Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble	Des conduits métalliques galvanisés seront prévus dans les gaines techniques des logements, maçonnées et/ou cloisonnées. Ils seront reliés aux extracteurs assurant la ventilation mécanique contrôlée de l'immeuble.
1.6.3	Conduits d'air frais	Les conduits d'air frais selon leur localisation seront réalisés en
1.6.4	Conduits de fumée de chaufferie	maçonnerie, en plâtre ou en tôle. Suivant localisation, conduits de type 3CE en gaine technique intérieure, servant à l'évacuation des fumées et la prise d'air neuf des chaudières pour les logements non équipés de ventouse. Le conduit sera constitué de deux conduits concentriques débouchant en toiture. Le conduit intérieur permettra l'évacuation des gaz brûlés et l'espace entre le conduit extérieur et intérieur permettra
1.6.5	Ventilation haute de chaufferie	l'admission d'air comburant. Sans objet.
1.7 1.7.1	Chutes et grosses canalisations Chutes d'eaux pluviales	Les chutes d'eaux pluviales seront en PVC rigide ou en tôle d'acier galvanisé. Les chutes intérieures seront situées en gaine technique des logements, les chutes extérieures seront en façade. Toutes les chutes seront raccordées au réseau d'eaux pluviales transitant par la rétention.
1.7.2	Chutes d'eaux usées	Les chutes d'eaux usées seront en PVC rigide, situées en gaine technique des logements. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées aux réseaux eaux usées – eaux vannes.
1.7.3	Canalisations en sous-sol	Les canalisations en sous-sol seront en PVC rigide. Elles chemineront en apparent pour être raccordées au réseau extérieur.
1.7.4	Branchements aux égouts	Les eaux usées, les eaux vannes et les eaux pluviales seront raccordées aux réseaux publics.
1.8	Toitures	
1.8.1	Charpente, couverture et accessoires	Charpente en bois résineux réalisée traditionnellement ou en fermettes industrialisées, avec traitement insecticide, fongicide et hydrofuge, section des bois suivant calcul et accord du bureau de contrôle. Couverture en bac acier ou en zinc naturel, mise en œuvre à joints debout sur plancher support litelage, compris accessoires.
1.8.2	Etanchéité et accessoires	Toitures terrasses non accessibles: étanchéité élastomère avec panneaux isolants au-dessus des parties habitables, avec protection par gravillons ou selon le cas, étanchéité autoprotégée. Toitures terrasses accessibles: étanchéité élastomère avec panneaux isolants au-dessus des parties habitables, avec protection par dalles gravillons lavés sur plots. Terrasses jardins: étanchéité élastomère avec feutre jardin, couche drainante et terre végétale.
1.8.3	Souches de cheminées, ventilations et conduits divers	Les souches seront réalisées en maçonnerie ou en tôle

II - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 2.1.1	Sols et plinthes Sols et plinthes des pièces principales	Sol des entrées, dégagement, séjour, cuisine, cellier, WC et placard y attenant : Carrelage en grès émaillé scellé, pose droite sur isolant phonique dimensions 40 cm x 40 cm, plinthes assorties, à choisir dans les gammes proposées par le Promoteur.
		Sol des chambres : Revêtement de sol stratifié pose flottante sur isolation phonique à choisir dans les gammes proposées par le Promoteur, plinthes assorties.
2.1.2	Sols et plinthes des pièces de service	Sol des salles de bains et salles d'eaux. Carrelage en grès émaillé scellé, pose droite sur isolant phonique. Carrelage dimensions 20 cm x 20 cm ou 30 cm x 30 cm à choisir dans les gammes proposées par le Promoteur.
2.1.3 2.1.4	Sols et plinthes des entrées et dégagements Sols des balcons, loggias et séchoirs	Cf. Article 2.1.1. Les sols des balcons et terrasses ne supportant pas d'étanchéité seront en béton lissé ou bouchardé.
2.2	Revêtements muraux (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)	
2.2.1	Revêtements muraux des pièces de service	Dans les salles de bains, faïence toute hauteur sur les trois faces à l'aplomb de la baignoire et toute hauteur au droit du receveur de douche (y compris façade et paillasse de baignoire et socle de douche) il sera posé de la faïence murale avec listel assorti à choisir dans les gammes proposées par le promoteur.
2.2.2	Revêtements muraux dans autres pièces	Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au chapitre 2.8 : peinture, papiers peints, tentures.
2.3 2.3.1	Plafonds (sauf peintures, tentures) Plafonds des pièces intérieures	La finition est décrite au chapitre 2.8 : peinture, papiers peints,
2.3.2	Plafonds des séchoirs à l'air libre	tentures. Idem 2.3.1.
2.3.2 2.3.3 2.3.4	Plafonds des loggias Sous-face des balcons	Idem 2.3.1. Idem 2.3.1.
2.4 2.4.1	Menuiseries extérieures Menuiseries extérieures des pièces principales	Les fenêtres et portes-fenêtres seront en PVC gris clair (coloris suivant permis de construire), classement AEV selon préconisations du bureau de contrôle, ouvrant à la française à 1 ou 2 vantaux selon plans, avec ou sans partie fixe. Les châssis seront équipés de double vitrage isolant assurant les isolements acoustiques et thermiques réglementaires. Dimensions suivant les plans architecte. Les menuiseries des salles de bains et salles d'eau recevront un vitrage opaque. Ventilation incorporée par grille d'entrée d'air en menuiseries.
2.4.2	Menuiseries extérieures des pièces de service	Idem 2.4.1.
2.5	Fermetures extérieures et occultations, protection antisolaire	
2.5.1	Pièces principales	Toutes les menuiseries extérieures, sauf celles des salles de bains et salles d'eau, seront équipées de volets roulants à lames PVC ou aluminium selon leur dimension avec manœuvre par commande électrique et de coloris répondant aux exigences du permis de construire. Les châssis aux formes spécifiques (trapézoïdaux, ronds, triangulaires) ne seront pas occultés. Les menuiseries de dimensions inférieures à 30cm sur leur plus petite dimension pourront ne pas être occultées.
2.5.2	Pièces de service	Idem 2.5.1.
2.6 2.6.1	Menuiseries intérieures Huisseries et bâtis	Les huisseries seront en bois ou en métal pour les portes intérieures.
2.6.2	Portes intérieures	Les huisseries seront en bois ou en métal pour les portes palières. Les portes intérieures seront isoplanes gravées alvéolaires, 2 parements PREPEINTS avec poignées et plaques en aluminium brossé équipées de condamnation par verrou pour les WC et salles de bains.
2.6.3	Impostes en menuiseries	Les impostes seront réalisées dans le même matériau que les

2.6.4 2.6.5 2.6.6 2.6.7	Portes palières Portes de placards Portes de locaux de rangement Moulures et habillages	cloisonnements intérieurs. Portes bois à âme pleine de 40 mm d'épaisseur. Vantaux composés de 2 parements décoratifs prépeints. Seuil en bois "à la suisse" ou métal. Microviseur. Garniture et béquille double en aluminium brossé. Serrure à 3 points de condamnation. Cylindre à profil européen 5 pistons. Les façades de placards selon plans seront en panneaux mélaminés blanc coulissantes ou pivotantes si la largeur est inférieure à 0.90 m. Idem 2.6.2. Les huisseries palières des logements seront encadrées par un
2.7 2.7.1	Serrurerie et garde-corps Garde-corps et barres d'appui Grilles de protection des baies	chant plat en bois peint à la jonction avec le mur sur les 2 faces. Suivant les plans de façades les garde-corps et les lisses (barre d'appui) seront en métal laqué d'usine, fixés soit sur dalle soit sur relevés béton ou en tableaux. Le remplissage bas des garde-corps sera en barreaudage ou tôle métallique laqué d'usine. Sans objet.
2.7.3	Ouvrages divers	Les séparatifs de balcons, loggias ou terrasses hauteur totale de 1.90 m environ. Ils seront composés d'un cadre métallique et remplissage par planches bois horizontales traitées classe 3.
2.8 2.8.1 2.8.1.1 2.8.1.2 2.8.1.3 2.8.1.4 2.8.2 2.8.2.1 2.8.2.2 2.8.2.2 2.8.2.3	Peintures, papiers, tentures Peintures extérieures et vernis Sur menuiseries Sur fermetures et protections Sur serrurerie Sur enduits, habillage en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives de balcons Peintures intérieures: Sur menuiseries Sur murs Sur plafonds Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers Papiers peints: Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)	Sans objet. Idem 2.8.1.1. Voir description à l'article 2.7.1. Les sous faces des balcons et terrasses recevront en finition une peinture type pliolite de teinte au choix de l'architecte. Sur les menuiseries bois et huisseries bois et métalliques de toutes les pièces il sera appliqué deux couches de peinture blanche satinée. Pièces humides (sauf cuisines ouvertes sur séjour): deux couches de peinture blanche satinée. Pièces sèches (compris cuisines ouvertes sur séjour): deux couches de peinture blanche mate. Pièces humides (sauf cuisines ouvertes sur séjour): deux couches de peinture blanche satinée. Pièces sèches (compris cuisines ouvertes sur séjour): deux couches de peinture blanche satinée. Pièces sèches (compris cuisines ouvertes sur séjour): deux couches de peinture blanche mate. Deux couches de peinture blanche mate. Deux couches de peinture satinée blanche. Sans objet.
2.9 2.9.1 2.9.1.1 2.9.1.2 2.9.1.3 2.9.1.4 2.9.2 2.9.2.1	Equipements intérieurs Equipements ménagers Bloc évier, robinetterie Appareils et mobilier Evacuation des déchets Armoire sèche-linge Equipements sanitaires et plomberie Distribution d'eau froide	Sans objet: arrivées Eau Chaude / Eau Froide et évacuation bouchonnées pour évier selon plan. Sans objet. Sans objet. Sans objet. Distribution primaire en PVC pression ou acier selon demande concessionnaire. Distribution secondaire encastrée en dalle en cuivre ou PolyEthylène Réticulé depuis la gaine technique palière et apparente derrière les appareils sanitaires. Vanne d'isolement EF et manchette pour compteur pour chaque appartement dans la gaine palière. Pose du compteur à charge de
2.9.2.2 2.9.2.3	Distribution d'eau chaude collective et comptage Production et distribution d'eau chaude individuelle	l'acquéreur. Sans objet. Distribution en tube cuivre encastré ou PolyEthylène Réticulé La production d'eau chaude sanitaire sera réalisée individuellement au moyen de chaudières individuelles gaz à condensation à micro-accumulation pour les T1 et T2 et à accumulation d'Eau Chaude Sanitaire pour les Logements T3, T4 et T5. Evacuation des fumées par ventouse horizontale ou

5/13

		verticale selon les logements.
		Les chaudières assureront également le chauffage, Cf. art.2.9.4.1.
2.9.2.4	Evacuations	Raccordement des appareils sur les chutes en PVC pour les
2.9.2.5	Distribution do cor	parcours apparents et en acier pour les parcours encastrés.
2.9.2.3	Distribution de gaz	Depuis la gaine palière, la gaine gaz cheminera en gaine technique puis en dalle à l'intérieur de chaque logement jusqu'en
		pied de chaudière gaz.
		La distribution sera exécutée en cuivre sous gaine cintroplast
		encastrée en dalle jusque sous la chaudière avec vanne de barrage
2026	B 1	et liaison vers la chaudière.
2.9.2.6	Branchement en attente	Pour machine à laver le linge et lave-vaisselle dans chaque logement selon plans : attente eau froide sur robinet mural, attente
		eau usée sur siphon col de cygne.
2.9.2.7	Appareils sanitaires	Baignoire:
		Baignoire en acrylique blanc dimensions. 170 cm x 80 cm
		selon plan de logement.
		Vidage automatique à câble avec siphon à sortie orientable.
		Mitigeur (voir article 2.9.2.8). Douchette (voir article 2.9.2.8).
		Plan vasque:
		Meuble plan de toilette couleur selon modèle proposé par le
		promoteur.
		Meuble 2 portes 1 étagère, socle assorti.
		Plan vasque en résine de synthèse avec dosseret et plage de robinet.
		Miroir reposant sur le plan avec appliques à ampoule
		halogène classe 2.
		Mitigeur (voir article 2.9.2.8)
		WC:
		Ensemble WC suspendu comprenant: Bâti-support structure métallique réglable de marque Geberit
		ou équivalent,
		Réservoir double chasse 3/6 litres,
		Plaque de commande blanche.
		Cuvette de WC en porcelaine vitrifiée blanche suspendue
		Abattant double à charnières, démontable. Receveur de douche (selon plan):
		Receveur de douche à poser dimensions 80 cm x 80 cm ou
		90 cm x 90 cm selon plan.
		Pare Douche vitré en angle ou 1 face selon configuration de la
		salle de bains. Porte vitrée sur 1 face et fixe sur l'autre face.
		Hauteur 190cm largeur selon receveur. Mitigeur (voir article 2.9.2.8)
		Douchette (voir article 2.9.2.8)
2.9.2.8	Robinetterie	Baignoire:
		Mitigeur bains sur colonne ou mural à cartouche céramique
		mis en œuvre sur gorge.
		Douchette barre de douche murale et flexible métalloplastique.
		Plan vasque:
		Mitigeur lavabo à cartouche céramique.
		Receveur de douche:
		Mitigeur mural chromé, à cartouche céramique. Douchette, v compris barre murale et flexible
		Douchette, y compris barre murale et flexible métalloplastique chromé
		Robinet de puisage pour les lots bénéficiant d'un jardin à usage
		privatif ou d'une terrasse en attique.
2.9.2.9	Accessoires divers	Sans objet
2.9.3 2.9.3.1	Equipements électriques Type d'installation	Installation encastrée conforme à la norme NF C 15.100
2.9.3.1	Puissance à desservir	Puissance abonné:
		T1, T2 & T3 = 6 KVA – Monophasé.
		T4 = 9 KVA - Monophasé.
2.9.3.3	Equipement de chaque pièce	Equipement des logements conforme à la norme NFC 15.100
		édition 2002.
		Appareillage de couleur blanche du type Odace de Schneider Electric ou équivalent.
		Chaque logement aura le nombre de point de communication
		(prise RJ45) suivant la norme NFC 15.100 édition 2002 et 2
		prises TV/FM et DATA au minimum si le logement est d'une
		surface supérieure à 35m² (1 en séjour avec complément satellite,
		1 en chambre principale sans satellite, et 1 prise supplémentaire

	T	, III
		sans satellite si surface habitable du logement supérieure à 100
		m ²).
		Les sorties de luminaires en plafond et appliques équipées d'un dispositif pour connexion automatique de luminaire (DCL)
		pourvu d'une douille munie d'une fiche récupérable 2P+T
		conformément à la norme NF C 15 100. livré avec un dispositif
		d'accrochage (crochet de fixation).
		Ces équipements sont susceptibles d'être modifiés en fonction des
		évolutions possibles de la norme NFC 15.100.
		En complément à la norme, sont prévus:
		En cuisine: 1 prise dédiée pour hotte au-dessus de
		l'emplacement plaque de cuisson (selon plan).
		Sur terrasses et balcons: 1 foyer lumineux en applique
		équipé d'un luminaire type hublot, et une prise de courant étanche.
2.9.3.4	Connario monto molidas	
2.9.3.4	Sonnerie porte palière Chauffoga chaminées vantilations	1 sonnette extérieure à la porte palière
2.9.4.1	Chauffage, cheminées, ventilations	Chauffaga
2.9.4.1	Type d'installation	Chauffage:
		Il sera mis en œuvre un chauffage direct au moyen:
		de radiateurs panneaux à eau chaude dans les pièces
		principales.
		• de sèche-serviettes à eau chaude dans les SdB.
		La production de chauffage individuelle par chaudière murale gaz
		à condensation haute performance, puissance nominale selon
		étude thermique. Régulation de la température du circuit chauffage par robinets
		thermostatiques installés sur les radiateurs (sauf sur un radiateur
		dans le séjour pour équilibrage du réseau),
		Ventilation:
		L'installation de ventilation sera réalisée par un système de
		ventilation mécanique contrôlée simple flux de type
		hygroréglable.
		Chaque bâtiment sera équipé de son extracteur situé en terrasse
		technique.
		La circulation de l'air s'effectuera des pièces principales vers les
		pièces « techniques ».
2.9.4.2	Températures garanties dans les diverses pièces par	19°C
	température minima extérieure de -13°C	
2.9.4.3	Appareils d'émission de chaleur	Sèche-serviettes à eau chaude en acier revêtus d'une peinture
		blanche époxy pour les salles de bains.
		Radiateurs panneaux à eau chaude en tôle d'acier revêtus d'une
		peinture blanche époxy dans les pièces principales Pose
		horizontale ou verticale selon configuration de la pièce. Ils sont
		équipés d'une robinetterie intégrée comprenant des robinets
		thermostatiques sauf sur un radiateur en séjour.
2.9.4.4	Conduits de fumée	Sans objet
2.9.4.5	Conduits et prises de ventilation	L'extraction de l'air vicié sera assurée par des bouches
		d'extraction hygroréglable situées en partie haute des sanitaires et
		des cuisines.
2.9.4.6	Conduits et prises d'air frais	Entrées d'air acoustiques hygroréglables ou autoréglables situées
		dans les dormants des menuiseries.
2.9.5	Equipement intérieur des placards et pièces de	
	rangement	
2.9.5.1	Placards	Placards non équipés
2.9.5.2	Pièces de rangements	Idem 2.9.5.1.
2.9.6	Equipements de télécommunications	
2.9.6.1	Radio TV	Prises terminales dans chaque logement dans séjour et chambre
		principale. Les programmes sont les suivants :
		Radio, Emissions en modulation de fréquence (FM), Transcription de la companyation de fréquence (FM), Transcription de fréquence (FM), Transcription de fréquence (FM),
		Télévision chaines françaises Hertziennes (selon
		disponibilité à la livraison) et Numériques Terrestres,
		• Télévision par satellite (en séjour uniquement) :
2012	TOTAL I	orientation sur satellites Astra, Hotbird.
2.9.6.2	Téléphone	Conjoncteurs téléphoniques de type RJ45 dans le séjour,
2062	C	chambres selon Norme NF-C-15.100.
2.9.6.3	Commande d'ouverture de la porte principale	Ouverture de la porte principale par portier vidéophonique (noir et
	d'entrée de l'immeuble	blanc) dans le hall du logement.
207	Autros águinaments	Ouverture occupants par clé magnétique sans contact type VIGIK.
2.9.7	Autres équipements	Sans objet.

III – ANNEXES PRIVATIVES

3.1	Caves, celliers, greniers	
3.1.1	Murs ou cloisons	Les murs et cloisons seront en béton armé ou parpaings suivant l'étude structure.
3.1.2	Plafonds	Les plafonds seront en béton brut de décoffrage avec isolant thermique en sous face des parties habitables, si nécessaire selon positionnement et étude thermique.
3.1.3	Sols	Les sols seront en béton surfacé, non étanché, brut.
3.1.4	Portes d'accès	Portes isoplanes à âme alvéolaires non peinte équipées de garniture complète plaque et béquille double, serrure coordonnées au logement.
3.1.5	Ventilation naturelle	Ventilations hautes et basses des circulations des caves en sous- sol uniquement, en gaines maçonnées apparentes avec grilles PVC ou métalliques. Dimensions 20x20 environ.
3.1.6	Equipement électrique	Eclairage par hublots lumineux dans circulations communes commandés par bouton poussoir sur minuterie.
3.2	Box et parkings couverts	
3.2.1	Murs ou cloisons	Les murs et cloisons seront en béton armé ou parpaings suivant l'étude structure.
3.2.2	Plafonds	Les plafonds seront en béton brut de décoffrage avec isolant thermique en sous face des parties habitables.
3.2.3	Sols	Les sols seront en béton surfacé, non étanché, brut ou en enrobés noir.
3.2.4	Portes d'accès	Les places seront numérotées et délimitées à la peinture. Porte d'accès principale à ouverture vertical, à manœuvre et commande électrique par télécommande (1 émetteur sera fourni pour chaque place de stationnement attribuée). Portes de box métalliques basculantes manuelles de dimensions suivant les plans architecte. Condamnation par cylindre avec fourniture de 2 clés par porte.
3.2.5	Ventilation naturelle	La ventilation du parking sera statique dimensionnée pour assurer le renouvellement d'air en fonction du nombre de places, suivant la réglementation.
3.2.6	Equipement électrique	Eclairage des garages par points lumineux raccordés sur le Circuit d'éclairage des circulations et commandés par détecteur de présence.
3.3	Parkings extérieurs	
3.3.1	Sol	Enrobés à chaud
3.3.2	Délimitation au sol	Délimitation des stationnements par bande de peinture blanche
3.3.3	Système de repérage	Numérotation au sol à la peinture blanche
3.3.4	Système condamnant l'accès	Sans objet

IV - Parties communes interieures a l'immeuble

4.1	Hall d'entrée de l'immeuble	
4.1 4.1.1	Sols	Carrelage de dimensions 40 cm x 40 cm minimum, coloris et pose
		selon plan d'aménagement des halls d'entrée.
4.1.2	Parois	Tapis de sol encastré.
4.1.2	Parois	Habillage mural en panneaux décoratifs stratifié, ou revêtement type carrelage mural, enduit décoratifs et/ou peinture selon étude
		de traitement architectural des halls d'entrée.
4.1.3	Plafonds	Plafond en plaque de plâtre perforée revêtues de 2 couches de
4.1.4	Eléments de décoration	peinture mate ou satinée. Un miroir argenté sera disposé dans chaque hall.
4.1.5	Portes d'accès et système de fermeture, appel des	Les portes d'entrée seront constituées d'ensemble en acier ou
	occupants de l'immeuble	aluminium laqué, avec vitrage sécurit et ferme-porte.
		Le contrôle d'accès sera assuré par un portier à commande par clé
		magnétique, platine à défilement de noms sur la porte extérieure et un vidéophone dans les logements.
4.1.6	Boîte aux lettres et à paquets	Sans objet dans les halls d'entrée.
	• •	Les boites aux lettres seront positionnées à l'extérieur des
		immeubles en entrée d'opération.
4.1.7	Tableau d'affichage	Boîtes aux lettres de type simple entrée pose en applique. Un tableau d'affichage sera prévu pour chaque hall.
4.1.8	Chauffage	Sans objet
4.1.9	Equipement électrique	Eclairage du hall et des circulations par luminaires décoratifs
		commandés par détecteur de présence sur minuterie.
		Prise de courant dans gaine technique palière.
4.2	Circulations du rez-de-chaussée, couloirs et halls	
421	d'étage	A
4.2.1	Sols	Au rez-de-chaussée le sol sera carrelé de façon identique au hall d'entrée (le calepinage pourra être différent).
		Le sol des circulations d'étages sera revêtu d'une moquette avec
		classement U3P3 avec plinthes peintes en bois.
4.2.2	Murs	Revêtement enduit grésé de type RPE (Revêtement Plastique Epais), toile de verre peinte, revêtement mural en lés et/ou
		peinture murale décorative de teintes au choix de l'architecte.
4.2.3	Plafonds	Les plafonds recevront une peinture blanche mate.
4.2.4	Eléments de décoration	Sans objet.
4.2.5 4.2.6	Chauffage Portes	Sans objet. Portes à âmes pleines de finition peinte et de degré coupe-feu
1.2.0	T SACES	conforme à la législation. Poignées et plaques en aluminium
		brossé.
		Portes des gaines techniques en panneaux de particules avec paumelles invisibles et finition par peinture.
4.2.7	Equipement électrique	Eclairage des circulations par luminaires décoratifs commandés
		par détecteur de présence sur minuterie.
		Prise de courant dans gaine technique palière.
4.3	Circulations du sous-sol	
4.3.1	Sols	Les sols des dégagements des escaliers et ascenseurs, et les sas
		seront revêtus de peinture de sol anti-poussière.
4.3.2	Murs	Les autres surfaces seront brutes de béton, finition lissée. Les murs des dégagements des escaliers et ascenseurs, et les sas
1.3.2		seront revêtus d'une peinture vinylique de propreté.
4.0.0	Dia i	Les autres surfaces seront brutes de béton, finition lissée.
4.3.3	Plafonds	Plafonds en béton brut avec ou sans isolant thermique en sous-
4.3.4	Portes d'accès	face selon la nature des locaux situés au-dessus. Les portes d'accès des sas et des locaux techniques seront à âme
		pleine, de degré coupe-feu ou pare-flamme conforme à la
4.0.5		législation avec ferme-porte hydraulique.
4.3.5	Rampes d'accès pour véhicules	Rampe d'accès en enrobés noir ou béton armé selon pente d'accès.
4.3.6	Equipement électrique	Eclairage des circulations par hublots lumineux commandé par
		détecteur de présence sur minuterie.
	Garage Parage	
4.4 4.4.1	Cages d'escaliers Sols des paliers	Les paliers d'escaliers seront revêtus de peinture anti-poussière.
7.7.1	Sols dos paners	Toutes les suggestions quant à la réglementation sur les Personnes
		à Mobilité Réduite seront respectées.
4.4.2	Murs	Les murs seront revêtus d'un enduit projeté de type gouttelette ou
4.4.3	Plafonds	peinture vinylique de propreté. Idem 4.4.2.
	FAGOTIN Notice Notaire Bâ	timents Collectifs 9/13

4.4.4	Escaliers (marches, contre-marches), limons,	Marches et contremarches revêtues d'une peinture anti-poussière.
4.4.4	plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse	Nez de marche revêtue d'une peinture antidérapante contrastée.
	printines, guide corps, sous face de la paritasse	Sous-face de la paillasse revêtue d'un enduit projeté.
		Mains-courantes en tubes métalliques ronds droits, peints et
		garde-corps à barreaudage vertical au dernier palier d'étage si
		nécessaire.
4.4.5	Chauffage, ventilation	Sans objet
4.4.6	Eclairage	Eclairage des circulations par luminaires commandés par
		détecteur de présence sur minuterie.
4.5	Locaux communs	
4.5.1	Garages à bicyclettes, voitures d'enfants	Sans objet.
4.5.2	Buanderie collective	Sans objet.
4.5.3	Séchoir collectif	Sans objet.
4.5.4	Locaux de rangement et d'entretien	Sans objet.
4.5.5	Locaux sanitaires	Sans objet.
4.6	Locaux sociaux	Sans objet.
4.7	Locaux techniques	
4.7.1	Local de réception des ordures ménagères	Sans objet. Conteneurs enterrés extérieurs mis en place par la
		communauté de communes.
4.7.2	Chaufferie	Sans objet.
4.7.3	Sous-station de chauffage	Sans objet.
4.7.4	Local des sur presseurs	Sans objet.
4.7.5	Local transformateur EDF	Sans objet dans les bâtiments, transformateur préfabriqué extérieur.
4.7.6	Local machinerie ascenseur	Sans objet. Ascenseurs à machinerie embarquée.
4.7.7	Local ventilation mécanique	Local de ventilation dans les combles pour ventilation mécanique
7.7.7	Local voluntation inceamque	contrôlée.
		Murs et plancher en béton armé brut
		Isolation contre les vibrations par plots antivibratoires.
		Equipement électrique nécessaire à l'alimentation du groupe de
		ventilation, point lumineux et prise de courant.
4.8	Conciergerie	Sans objet.

V – EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

	T .	T
5.1	Ascenseurs et monte-charge	Ascenseur électrique de 630 kg – 1 m/s type « machinerie en gaine ». Les ascenseurs desserviront tous les étages. Les portes palières coulissantes seront en finition peinture dans les étages et sous sous-sol et finition inox en rez-de-chaussée. Les parois de la cabine recevront un revêtement stratifié et un miroir. Le revêtement de sol sera en carrelage identique à celui du hall d'entrée. L'éclairage de la cabine sera intégré soit dans le plafond soit dans la colonne du tableau de commande. Une liaison téléphonique permanente sera installée entre la cabine et la société de maintenance.
5.2	Chauffage, eau chaude	Sans objet, production individuelle.
5.3 5.3.1	Télécommunications Téléphone	La distribution téléphone sera réalisée depuis la chambre de tirage existante située sur la voie publique. Il sera réalisé une gaine technique palière téléphone à tous les niveaux du bâtiment. Pré équipement pour fibre optique par fourreaux laissés en attente jusqu'au tableau d'abonné.
5.3.2	Antennes TV et radio	Ensemble de réception TV terrestre centralisé et satellite pour chaque bâtiment, avec distribution verticale en gaine technique spécialement créée pour cet usage.
5.4	Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères	Réception, stockage des ordures ménagères, y compris tri sélectif, effectués par des conteneurs enterrés extérieurs au niveau des entrées. La mise en place, la gestion des ramassages et les modalités de tri seront gérés par la Communauté de Communes du Genevois.
5.5	Ventilation mécanique des locaux	Sans objet.
5.6 5.6.1	Alimentation en eau Comptages généraux	Compteurs généraux situés sous chambres à vannes à l'extérieur du bâtiment
5.6.2	Sur presseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau	Comptage des consommations des communs dans gaine palière. Détendeur général pour la production ECS et remplissage de l'installation de chauffage. 1 clapet anti-retour antipollution et 1 réducteur de pression par appartement dans gaine technique palière, si nécessaire
5.6.3	Colonnes montantes	Colonnes montantes isolées anti-condensation dans gaine technique palière spécifique selon prescription des services concédés.
5.6.4	Branchements particuliers	Compteur (non fourni) et robinet d'arrêt dans gaine technique palière.
5.7	Alimentation en gaz	Alimentation de la copropriété en GAZ PROPANE. Citernes enterrées fournies, posées et gérées par le Propanier. Contrat de fourniture d'énergie avec facturation directe à l'occupant.
5.7.1		
	Colonnes montantes	Colonnes montantes dans gaine technique palière ventilée
5.7.2	Colonnes montantes Branchement et comptages particuliers	spécifique selon prescription du propanier retenu pour l'opération. Compteur électronique dans gaine technique palière à charge
5.7.2 5.7.3		spécifique selon prescription du propanier retenu pour l'opération.
	Branchement et comptages particuliers	spécifique selon prescription du propanier retenu pour l'opération. Compteur électronique dans gaine technique palière à charge acquéreur posé par le Propanier. Sans objet Comptage des consommations des communs (ascenseurs, portes de garages, éclairages, système de contrôle des accès) dans
5.7.3 5.8	Branchement et comptages particuliers Comptages des services généraux Alimentation en électricité	spécifique selon prescription du propanier retenu pour l'opération. Compteur électronique dans gaine technique palière à charge acquéreur posé par le Propanier. Sans objet Comptage des consommations des communs (ascenseurs, portes

VI - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1	Voirie et parkings	
6.1 .1	Voirie et parkings Voirie d'accès	Voie de circulation en enrobés à chaud, bordures abaissées devant
0.1.1	, one a acces	les stationnements
6.1.2	Trottoirs	Trottoirs en enrobés à chaud
6.1.3	Parkings visiteurs	Parkings en enrobés à chaud, délimitation des stationnements par
		bande de peinture
6.2	Circulations des piétons	
6.2.1	Chemins d'accès aux entrées, emmarchements,	Chemin d'accès aux entrées seront traités en dallettes sur plots, en
	rampes, cours	béton désactivé et en enrobé selon plan de masse. Les cheminements seront contrastés conformément à la
		règlementation concernant les Personnes à Mobilité Réduite.
6.3	Espaces verts	
6.3.1	Aires de repos	Sols en stabilisé type Champagneux délimité par bordurettes
		béton.
6.3.2 6.3.3	Plantations d'arbres, arbustes, fleurs Engazonnement	Plantation selon plan masse de l'architecte paysagiste. Engazonnement sur environ 2 800 m².
6.3.4	Arrosage	Sans objet
6.3.5	Bassins décoratifs	Sans objet
6.3.6	Chemins de promenade	Sans objet.
6.4	Aire de jeux et équipements sportifs	Sans objet.
6.5	Eclairage extérieur	
6.5.1	Signalisation de l'entrée de l'immeuble	Eclairage par bornes lumineuses, lampadaires et luminaires en
		appliques sur les murs de façades.
6.5.2	Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres	Idem 6.5.1.
6.6	Clôtures	
6.6.1	Sur rue	Murs bahut en béton armé de hauteur variable selon profil de la
		voirie et du terrain et clôture rigide ou barreaudage couleur au
	A 1	choix de l'architecte. Haie d'essence variée selon plan de masse.
6.6.2	Avec les propriétés voisines	Clôtures existantes avec voisinage. Complément de clôture selon nécessité et état des clôtures existantes.
6.6.3	Entre jardins privatifs	Séparation entre jardins et terrasses privatifs par pare-vue (selon
0.0.0	Zinio jarams privanis	plan, description art. 2.7.3) prolongé par haie végétale d'essence
		variée selon plan de masse.
6.7	Réseaux divers	
6.7.1	Eau	Raccordement au réseau de distribution d'eau potable selon
670		prescriptions du Service de l'Eau
6.7.2	Gaz	Alimentation de la copropriété en GAZ PROPANE. Citernes enterrées fournies, posées et gérées par le Propanier.
		Contrat de fourniture d'énergie avec facturation directe à
		l'occupant. Coffret gaz en limite de l'installation des citernes et
		coffrets en pied d'immeuble.
6.7.3	Electricité (poste de transformation extérieur)	Transformateur EDF préfabriqué sur l'emprise de l'opération et
		installé par ERDF. Il sera positionné en entrée d'opération.
6.7.4	Postes d'incendie, extincteurs	Poteaux incendie sur route de Fagotin.
6.7.5	Egouts	Raccordement au réseau collectif d'assainissement des eaux usées selon prescriptions du Service Assainissement
6.7.6	Epuration des eaux	Sans objet.
6.7.7	Télécommunications	Raccordement au réseau de télécommunications selon
		prescriptions de France Télécom
6.8.8	Drainage du terrain	Drainage selon prescriptions du géotechnicien.
6.7.9	Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur	Raccordement au réseau collectif d'assainissement des eaux
	le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux	pluviales selon prescriptions du Service Assainissement, recueil
		des eaux de voirie par grilles EP.
		Rétention et/ou infiltration des eaux de pluie et débit de fuite autorisé selon prescription de la commune de Viry.
	<u> </u>	autorise seion prescription de la commune de viry.

AVERTISSEMENT

Il est convenu que le Maître d'Œuvre pourra, avec l'accord du Maître d'Ouvrage, accepter de l'entreprise ou proposer de lui-même la modification ou l'adaptation de plans, prestations matériaux ou marques en les remplaçant par des choix techniques qu'il jugera au moins similaires, c'est-à-dire de caractéristiques équivalentes ou supérieures, notamment en raison des suggestions et impératifs techniques, administratifs ou esthétiques.

Il est enfin expressément précisé que les prestations et matériaux liés à l'aspect extérieur de l'immeuble (par exemple enduits et traitements des façades, menuiseries extérieures...) ne seront arrêtés définitivement qu'en cours de chantier et en fonction de l'arrêté de permis de construire et des directives des services administratifs compétents.

Il est précisé que les appareils ménagers susceptibles de figurer sur les plans ne sont donnés qu'à titre indicatif et qu'ils ne sont pas fournis.

Les éventuelles modifications techniques apportées au présents contrat, plans et descriptifs contractuels, ne deviendront définitives qu'après acceptation du Maître d'Œuvre.

Il est précisé que les locaux annexes (boxes, emplacements de stationnement, caves, autres) pourront souffrir d'une servitude de passage de canalisation, sous la forme de chutes verticales ou de canalisation en plafonds. Le Réservant s'interdit de toute intervention sur lesdites canalisations ou de tous travaux visant à occulter, dévoyer, ou autre lesdites canalisations.

Pour le cas où des adaptations résultant de l'instruction du permis seraient apportées au projet, le Maître d'Ouvrage les portera à la connaissance du réservataire dans le cadre du dépôt de pièces qui sera effectué chez le notaire de l'opération.

Il est également précisé que les parties enterrées, sous-sol et parties communes attenantes, ne sont pas réputées habitables.

A ce titre, des venues d'eau légères et suintements peuvent-être constatés dans ces locaux.

De ce fait, la responsabilité de la SCI ne pourra être recherchée à ce titre et le Réservant déclare en être pleinement informé.